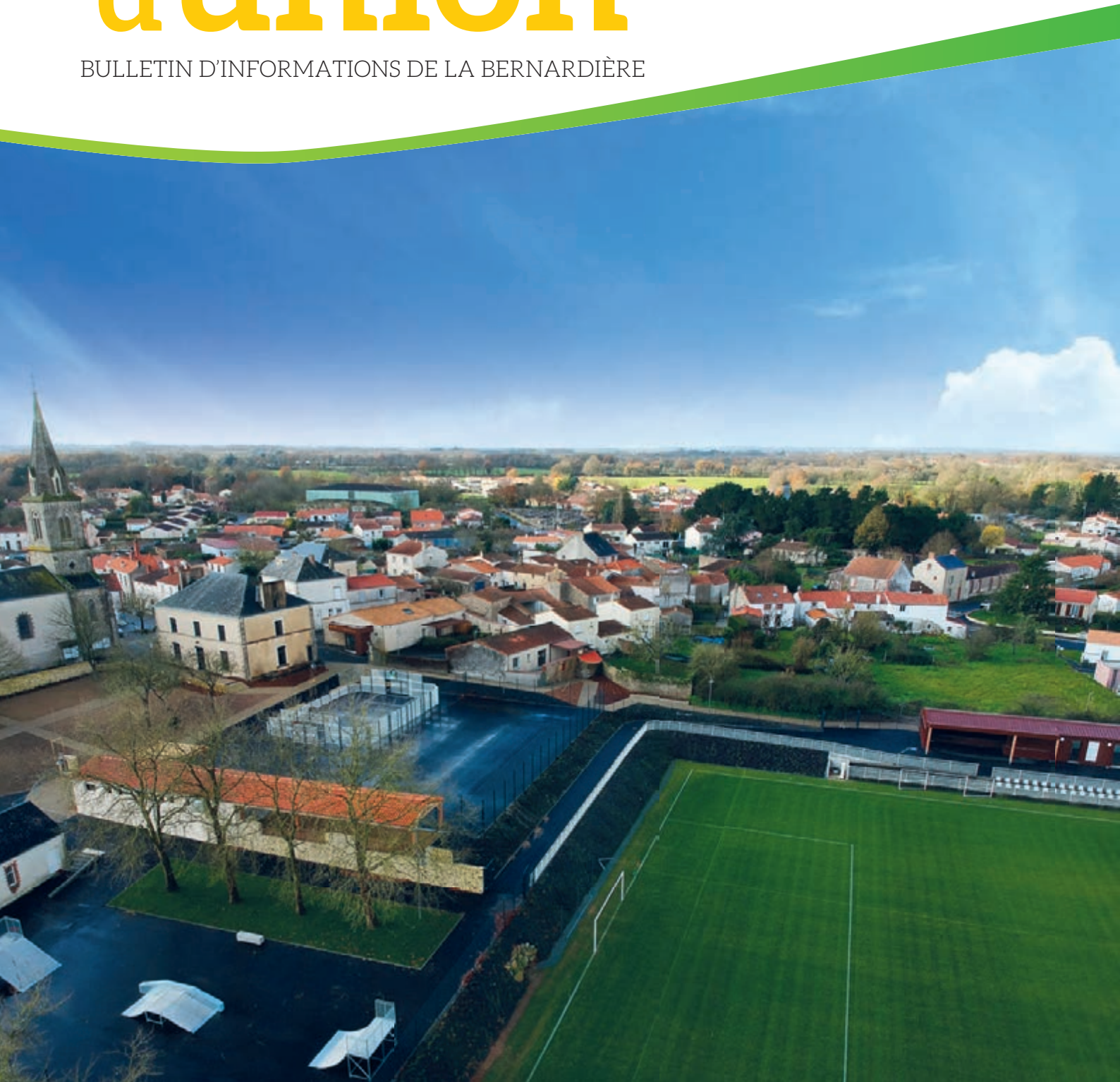


# letr@it d'UNION

hors  
série  
2019/2020

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE



p.8

LES TRAVAUX RÉALISÉS  
ET À VENIR

p.10

NOUVEL ESPACE SPORTS,  
LOISIRS, CULTURE

p.18

InstaBenote

la Bernardière

## Sommaire

p.4	<b>La Commune</b>
p.4	Organigramme de l'équipe municipale
p.4	Conseillers municipaux
p.5	Les commissions
p.6	Etat Civil 2019
p.7	Les finances
p.8	Les travaux réalisés et à venir
p.10	Nouvel espace Sports, Loisirs, Culture
p.14	Conseil Municipal des Enfants
p.15	La médiathèque
p.16	<b>Inter-communalité</b>
p.16	Construire sur Terres de Montaigu
p.16	Le Service d'Animation Jeunesse
p.17	Le RAM Terres de Montaigu va ouvrir
p.18	<b>Instabenote</b>

# “le mot du Maire”



Chers amis

A l'aube de cette nouvelle décennie je vous adresse mes vœux les plus chaleureux et sincères en espérant que cette année 2020 vous apporte tout le bonheur attendu pour vous et vos proches.

L'année 2019 a été particulièrement riche en événements et réalisations pour notre commune de La BERNARDIERE avec en apothéose la livraison en fin d'année de notre nouvel espace Sports Loisirs Culture.

Nous avons encore à l'esprit l'inauguration de ce lieu de vie fort de ses deux composantes du lavoir et du vivier qui ont donné leur nom aux deux anciens vestiaires de basket et de football entièrement rénovés en salles associatives.

Cette réalisation est le fruit d'un travail collectif de plusieurs années auxquels ont participé les conseils municipaux des enfants qui se sont succédés depuis 2015 et qui ont vu leur rêve se réaliser avec l'implantation d'un City Stade et d'un Skate Park.

Avec l'équipe municipale, nous nous sommes fixés l'ambition de dynamiser notre cœur de bourg en réponse à deux enjeux que sont la proximité et l'attractivité pour notre commune.

Nous voulions mettre en valeur nos atouts qui sont réels et qui font notre spécificité.

Cette opération a permis, par l'arasement du mur côté nord de l'église, d'ouvrir une face cachée de notre petite cité et participe ainsi à la mise en valeur de notre patrimoine naturel le long du Mingot.

Cette modification donne soudainement une autre dimension à notre bourg avec de nouvelles liaisons douces, parcours qui sera bouclé d'ici une bonne année, lorsque l'extension de la résidence les jardins du vivier sera achevée par l'ajout de 5 logements.

Cet aménagement vient compléter et relier la médiathèque, la maison Athéna, le foyer des jeunes pour transformer cet ensemble en lieu de vie intergénérationnel.

A ce titre je me réjouis du succès de notre nouvel espace jeunesse ouvert en octobre dernier, nouveau service à destination des 11/17 ans en lien avec la communauté de communes.

L'année 2019 a aussi vu la fin de la construction de notre château d'eau, coiffé d'une antenne de Vendée numérique destinée au très haut débit radio, solution internet alternative à laquelle certains d'entre vous ont déjà souscrit. Le désenclavement numérique de notre commune s'accélère avec de nouvelles perspectives liées à l'installation programmée d'antennes mobiles et le déploiement de la fibre optique pour tous les Bernardins dans les 3 ans à venir de 2020 à 2022.

L'année 2020 est lancée et avec elle la poursuite de l'opération revitalisation du centre bourg cette fois-ci en direction du commerce comme annoncé et présenté dans l'étude pluri annuelle « Contrat Communal d'Urbanisme ».

La lecture de ce bulletin vous donnera la mesure plus précise de la mutation progressive de notre commune qui doit s'adapter à un environnement en perpétuel mouvement.

Nous la menons à la fois avec ambition et sagesse en veillant à préserver les valeurs de toujours qui font le marqueur social de La Bernardière, celles d'une commune rurale avant tout où le « bien vivre ensemble » est primordial. C'est le sens que nous voulons donner à notre action municipale.

**Je souhaite vivement que chacun d'entre vous trouve le bonheur, la joie de vivre, le bien être dans l'environnement de notre commune et de son territoire « Terres de Montaigu ».**

**Bonne année 2020**

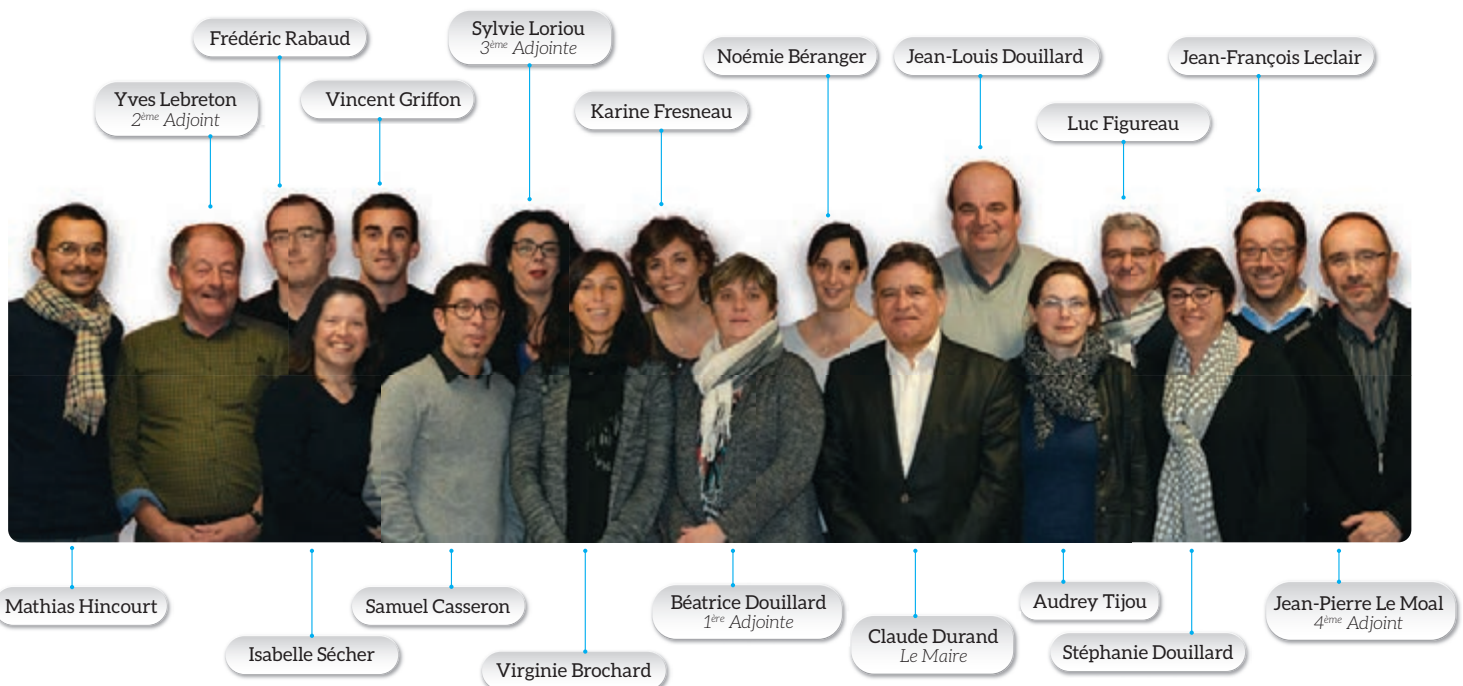
Bien à vous

Claude DURAND  
Le Maire

## Organigramme de l'équipe municipale



## Les Conseillers Municipaux



# Les commissions

## Affaires Sociales et Séniors

Rôle de cette commission :

- suivi des affaires sociales : étude de toutes les affaires relevant de la détresse humaine, physique et morale
- gestion, sous l'autorité du Maire, du Centre Communal d'Actions Sociales
- représentation de la commune dans les diverses instances locales, intercommunales, départementales relevant de l'aide sociale
- contacts avec les assistantes sociales du secteur
- suivi du bien-être des séniors
- organisation de manifestations pour les seniors : colis de Noël, Chandeleur

## Culture, Vie Associative et Événementiel

Cette commission propose des temps forts et d'échanges, des manifestations en cohérence avec l'intérêt et le rayonnement auprès de la population en fonction des moyens matériels et financiers de la collectivité :

- Un service dédié à la population : vœux du Maire, accueil des nouveaux arrivants, Concours paysage de votre commune, cérémonies officielles, inaugurations
- Un troisième lieu de vie : La Médiathèque "la Caserne aux livres" (projections, rencontres d'auteurs, ateliers auprès des bébés, des jeunes, des ados, des séniors...)

## Finances

Les membres de cette commission étudient tous les dossiers ayant un impact sur les finances de la commune et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Budgets : commune, assainissement, CCAS, lotissements, locations bâtiments...
- Emprunts, ligne de trésorerie
- Financements des services et des travaux
- Planification des programmes d'investissement au cours de l'exercice
- Fiscalité directe locale
- Tarification des services
- Subventions aux associations
- Subventions et fonds de concours pour travaux

## Sports

Aide et soutien aux associations.

- Développe des actions sportives tout public
- Assure la coordination du milieu associatif local et des manifestations festives

## Voirie, Bâtiments, Accessibilité, Assainissement

Cette commission œuvre pour la sécurité qui s'exerce par le maintien aux normes des équipements, par la signalisation, par la surveillance de l'état de la voirie, des réseaux et du matériel et par la formation du personnel. Elle participe activement au programme de travaux et d'aménagement de la commune.

## Urbanisme et Développement Durable

Rôle de cette commission :

- Mise en place d'une politique d'organisation du territoire (urbanisme, espaces naturels)
- Lutte contre toutes les formes de nuisances et de pollutions
- Lutte contre la prolifération des panneaux d'affichage
- Mise en œuvre d'une politique de gestion des espaces verts communaux et du fleurissement
- Gestion du cimetière et des concessions funéraires

## Enfance, gestion des services à l'enfance et affaires scolaires

Cette commission a pour mission principale la gestion des Affaires Scolaires et des Loisirs Educatifs. Un objectif : l'accompagnement optimal de l'enfant et de sa famille durant les différents âges de la vie.

Affaires Scolaires : Son rôle est d'accompagner et de soutenir techniquement/ matériellement (mise à disposition de la salle des sports, des équipements sportifs), humainement (ateliers au sein de la Médiathèque où les enfants sont accompagnés par Amandine et son équipe de bénévoles) et financièrement (convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée, participation à la classe de mer.)

Service à l'enfance : Fédérer les actions en direction des enfants de 0 à 18 ans sur la commune. Cette commission :

- intervient auprès du service municipal Les Copains de Lilou qui accueille les enfants scolarisés jusqu'à 12 ans (périscolaire, centre de loisirs, soirées festives : disco, halloween)
- intervient auprès du restaurant scolaire (marchés de restauration, espace animation, politique d'encadrement)
- organise les transports scolaires avec la Région
- gère le Conseil Municipal des Enfants et coordonne leurs actions
- a décidé de mettre en place une politique jeunesse en 2019 en finançant le salaire de l'animatrice jeunesse Terres de Montaigu et en mettant à disposition de la Communauté de Communes Montaigu Rocheservière les bâtiments communaux
- enfin elle met en lien les différents acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes afin de mettre en cohérence les actions éducatives et l'accueil de l'enfant sur le territoire (mise à disposition des équipements communaux pour le RAM)

## Communication

La commission est en charge de l'image et de la notoriété de la commune. Elle organise l'ensemble de la communication de la Mairie :

- Bulletin mensuel (Trait d'Union)
- Bulletin annuel
- Guide pratique annuel
- Cartes d'invitation
- Site Internet
- Page Facebook
- Affichage extérieur
- Présentation et animation lors des manifestations communales

## Etat Civil 2019

Seules sont nommées les familles ayant donné autorisation de publication.

### Bienvenue à :

Arthur LOIRET - 11 Rue du Clos de la Prairie	né le 26 février 2019
Nino SIMON - 71 La Rouvraie	né le 26 février 2019
Victor BRAUD - 23 rue du Clos de la Prairie	né le 23 avril 2019
Laly BARRÉ - 625 Le Plessis Viau	née le 4 juin 2019
Naïs-Ambre FRADIN - 37 La Couperie	née le 20 juin 2019
Mila LOIZEAU - 4 rue du Pré des Chênes	née le 15 juillet 2019
Lila LAUNAY - 241 L'Emerière	née le 24 août 2019
Louise VERDIER - 24 domaine de la Roche	née le 30 septembre 2019
Anna GUILLEMAIN - 13 rue du Clos de la Prairie	née le 16 octobre 2019
Joanne TERRIEN - 12 rue du Clos de la Prairie	née le 17 octobre 2019
Valentine CAILLER - 651 La Brunelière	née le 19 octobre 2019

**Au total, 16 naissances ont été enregistrées sur l'année 2019**

### Ils nous ont quittés :

Henri BARRÉ - 257 Loulerie	décédé le 13 mai 2019
Jean-Luc RETAILLEAU - 124 La Haute Hantrie	décédé le 13 juin 2019
Jacques BÉRANGER - 373 La Brunelière	décédé le 18 juin 2019
Annick DURAND - 20 RD 86 La Logerie	décédée le 25 août 2019

**Au total, 5 décès ont été enregistrés sur l'année 2019**

### Félicitations :

Patricia BRANDEAU & Rodolphe FAVREAU	mariés le 13 avril 2019
Angélique BOURDERON & J-François MENARD	mariés le 16 août 2019
Marie RINEAU & Jérémie BOUTROIS	mariés le 24 août 2019

**Au total, 5 mariages ont été enregistrés sur l'année 2019**

## Évolution des naissances depuis 10 ans



# Finances communales 2019

## Bilan provisoire du budget de fonctionnement 2019

Dépenses prévisionnelles	Réalisé 2019	Recettes prévisionnelles	Réalisé 2019
Charges à caractère général	257 680 €	Atténuations de charges	19 167 €
Charges de personnel	323 765 €	Travaux en régie	7 371 €
Atténuations de produits	0 €	Produits des services et ventes	202 217 €
Opérations d'ordre	30 049 €	Impôts et taxes	690 764 €
Autres charges de gestion courante	248 974 €	Dotations et participations	289 214 €
Charges financières	16 695 €	Autres produits de gestion courante	11 635 €
Charges exceptionnelles	0 €	Produits exceptionnels	20 138 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>877 163 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 240 506 €</b>
		Résultat prévisionnel 2019	363 344 €
		Excédent de fonctionnement N-1	185 299 €
		<b>Excédent cumulé</b>	<b>548 643 €</b>

Années	2016	2017	2018	2019 prévisions
Capacité d'Autofinancement Brut	395 241 €	436 332 €	398 516 €	373 255 €
Capacité d'Autofinancement Net*	332 712 €	383 808 €	344 498 €	317 378 €
* après remboursement des emprunts				
Ratio de désendettement *	1,57	1,30	1,29	1,23

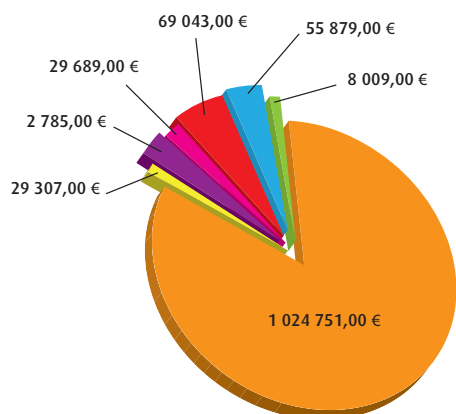
\* en nombre d'années

Un budget de fonctionnement 2019 en ligne avec les attentes, marqué par une croissance des dépenses liées à l'enfance. (Charges de personnel et de gestion courante). Maintien d'un bon niveau de capacité d'autofinancement.

## Budget d'investissement 2019

Un budget en excédent cumulé de 162 405 € en attente du solde des subventions à percevoir, pour un montant de 358 300 €

Dépenses d'investissement	Réalisé 2019	Recettes d'investissement	Réalisé 2019
Remboursement emprunts	55 878 €	Opérations ordre	30 049 €
Bâtiments gros entretiens et matériels	69 043 €	Dotations et réserves	450 049 €
Voiries et réseaux	29 307 €	Subventions	179 155 €
Etudes centre bourg	29 689 €		
Etudes et terrains	2 785 €		
Aménagement pôle mairie stade	1 024 751 €		
Opération d'ordres	8 009 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 219 462 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>659 253 €</b>
		Excédent d'investissement année	-560 209 €
		Excédent d'investissement capitalisé	722 614 €
		<b>Excédent cumulé</b>	<b>162 405 €</b>



### Dépenses d'investissements

- Remboursement emprunts
- Bâtiments gros entretiens et matériels
- Voiries et réseaux
- Etudes centre bourg
- Etudes et terrains
- Aménagement pôle mairie stade
- Opération d'ordres

L'exercice 2019 se caractérise principalement par la réalisation des investissements liés à l'aménagement du pôle Sports Loisirs Culture. Les réserves financières accumulées les précédentes années ont permis son autofinancement. La commune poursuit son désendettement avec un solde restant dû de 460 043 € au 31/12/2019. Le budget principal 2019 est le 11<sup>ème</sup> consécutif exécuté sans recours à l'emprunt.

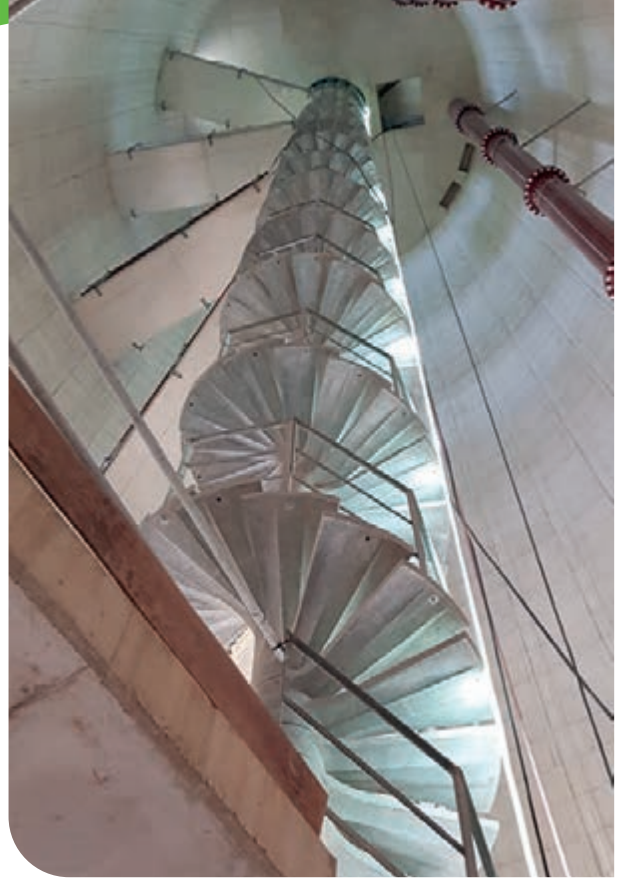
## Les travaux réalisés et à venir

### • Construction d'un château d'eau sur la commune de La Bernardière

Le Château d'eau est désormais en exploitation.

L'eau stockée est distribuée par gravité vers les communes de Treize Septiers, Saint Hilaire de Loulay, Montaigu, La Guyonnière, La Bernardière et Cugand. Cette réalisation a été intégralement pilotée par Vendée Eau, service public, en charge de la production et de la distribution de l'eau potable pour les communautés de communes et d'agglomération de Vendée, soit 264 communes sur les 267 du département.

Cette construction rentre dans le plan des travaux de sécurisation du Nord-Est de la Vendée et plus précisément la réfection du système d'approvisionnement en eau potable du secteur afin de répondre à l'ensemble des enjeux, pour un coût total de l'opération 17 000 000 €, autofinancé par Vendée Eau.



### • Revitalisation du Centre-Bourg

L'évolution de notre centre-bourg à proximité des commerces existants est en marche.

La déconstruction des anciens bâtiments en face du café est désormais effectuée pour ainsi laisser place à la réalisation par Vendée Habitat d'un ensemble comprenant un espace commercial au rez-de-chaussée et trois logements locatifs publics à l'étage. Le permis de construire sera déposé en mairie en début d'année 2020. Le début des travaux est prévu au printemps.



Afin de garantir le bon déroulement de cette opération en plein centre, un aménagement durant la durée totale des travaux sera réalisé en concertation avec l'Agence Routière Départementale afin de garantir la sécurité routière en toutes circonstances.

Qui dit circulation, dit également stationnement. En anticipation des travaux, un espace à l'entrée de la Rue des Jardins sera aménagé pour compléter le stationnement des véhicules pendant le déroulement du chantier.



### • Résidence « Les Jardins du Vivier »

En parallèle de la revitalisation du centre-bourg, Vendée Habitat a déposé, le 31 octobre 2019, le permis de construire dédié à l'extension de la résidence « Les Jardins du Vivier » permettant ainsi la construction de 5 logements supplémentaires.





## ● La Bernardière : vers le désenclavement numérique

Il est des domaines où toute une population peut se sentir concernée. Et les domaines « Internet » et « Réseaux Mobiles » en font partie à un niveau très important.

A l'heure où, sur ces 2 sujets, notre commune peut apparaître très mal desservie voire oubliée, voici quelques éléments qui ne peuvent que nous rassurer sur les évolutions attendues à court et moyen terme.

## ● Réseau Internet - THD Radio et Fibre optique

Nombreux sont les habitants qui, surtout en village, ne peuvent surfer sur Internet faute d'une connexion au réseau trop lente et ont quelques difficultés à imaginer ce que pourrait être un Internet Très Haut Débit. Ces temps sont bientôt révolus avec l'arrivée de nouvelles technologies.

Le Groupement d'intérêt Public (GIP) Vendée Numérique, créé en 2014 à l'initiative du Département de la Vendée et du Syndicat du Département d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV), avait 2 missions principales :

- Déployer un nouveau réseau de fibre optique sur l'ensemble du département
- Proposer, en attendant la fibre pour tous, de nouvelles solutions technologiques pour les foyers ne disposant pas d'un bon débit internet, le Très Haut Débit Radio.

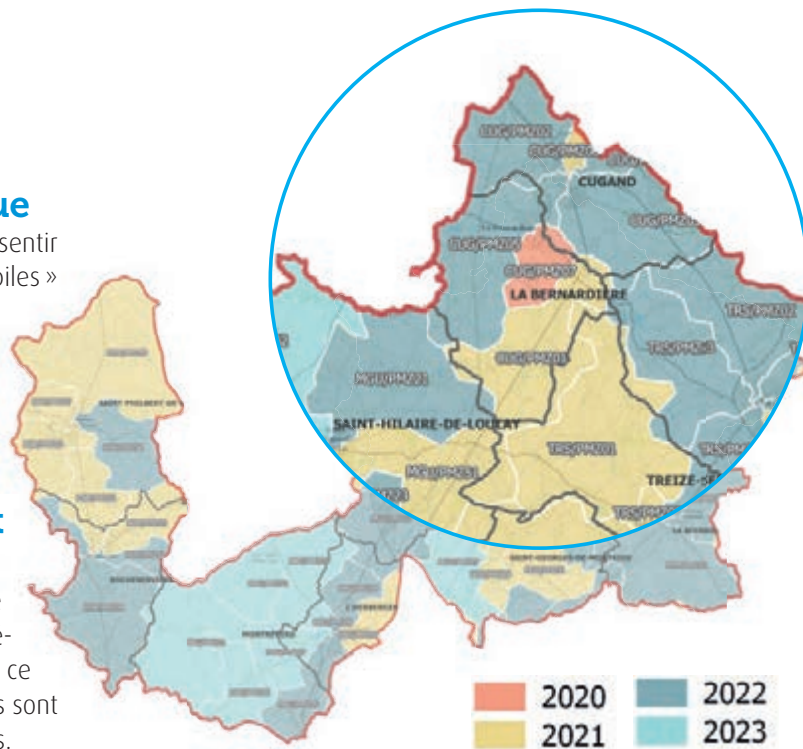
## ● Très Haut Débit Radio

Grace à la construction du château d'eau sur notre commune, un « point haut » de qualité était tout trouvé pour permettre l'implantation d'antennes pour une solution internet par voie hertzienne dénommée Très Haut Débit Radio. Ces antennes émettent un signal radio d'une portée de 10 à 20 kilomètres avec un niveau de débit oscillant entre 8 et 30 Mb/s.

Ainsi, chacun peut désormais faire une demande de raccordement au THD Radio auprès d'un des différents opérateurs distributeurs de cette technologie. Pour cela, il suffit simplement de se rendre à l'adresse suivante : [www.vendeenumerique.fr/operateurs-THD-radio](http://www.vendeenumerique.fr/operateurs-THD-radio)

## ● Fibre optique

Le Département de la Vendée a adopté en décembre 2017 la solution fibre optique pour amener le Très Haut Débit Internet sur l'ensemble du territoire. Par contre, contrairement au réseau THD Radio dont l'implantation est rapide à mettre en œuvre, le déploiement du réseau de fibre optique nécessite une ingénierie plus complexe et très coûteuse pour pouvoir raccorder 100% des vendéens.



Vendée Numérique, après avoir construit l'architecture principale du réseau va déployer les réseaux secondaires qui vont permettre d'apporter le Très Haut Débit dans le Centre-Bourg, les villages et mêmes les quartiers et maisons isolées. Pour Terres de Montaigu, ce sont au total 19500 prises à déployer.

Concernant La Bernardière, le déploiement de la fibre se réalisera en 3 phases :

- Dès 2020 pour une 1ère partie du Centre-Bourg,
- 2021 pour les zones Est et Sud de la commune
- 2022 pour la zone Ouest et la 2nde partie du Centre-Bourg

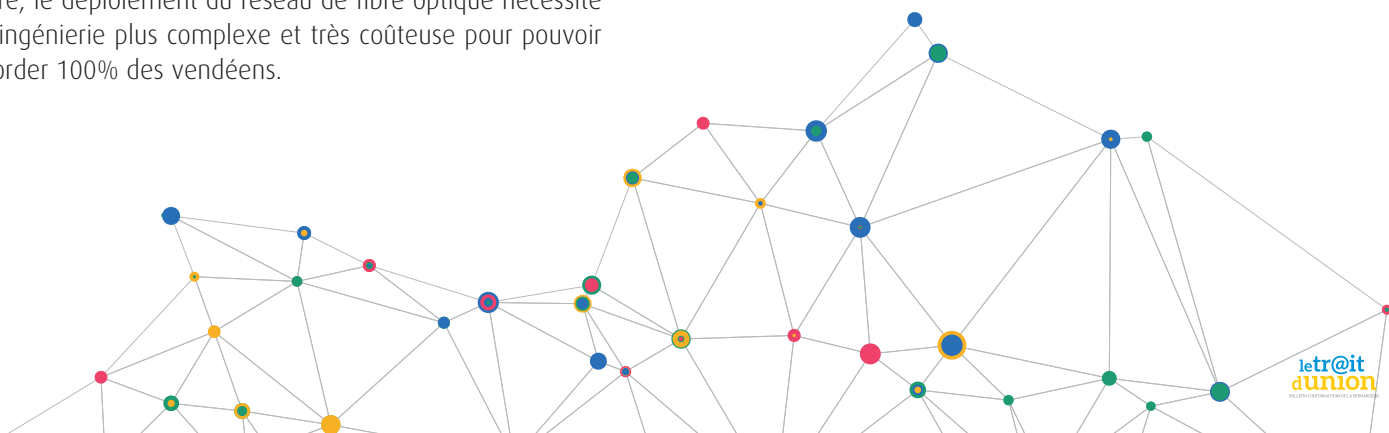
## ● Couverture Mobile

La téléphonie mobile fait désormais partie de notre vie quotidienne.

La qualité des services mobiles dépend du nombre d'antennes et de leur répartition sur le territoire. Afin d'assurer une couverture maximale du territoire en 2G, 3G et 4G, le déploiement d'antennes relais se poursuit.

Ainsi, l'opérateur Orange, après une étude poussée pour répondre au mieux aux attentes et besoins des habitants, a proposé l'implantation d'une antenne relais sur notre commune.

Le lieu d'implantation choisi est situé sur un terrain privé à proximité de la voie ferrée en direction du village de La Grande Haie. Un permis de construire a été déposé en mairie.



• Aménagement des abords du Mingot

# Notre nouvel espace intergénérationnel Sports, Loisirs, Culture

Sur l'impulsion des Conseillers Municipaux Enfants qui, dès la création du CME, ont été force de proposition pour la construction d'une aire multi-sports et d'un skate-park, la municipalité a travaillé à l'élaboration d'une zone qui se voulait être le rapprochement de toutes les générations, où culture, sports, loisirs pouvaient se côtoyer.

Ce nouvel espace, inauguré le 14 décembre 2019, prend ainsi tout son sens.

Médiathèque, salle Athéna, Foyer des Jeunes, salle du Vivier, salle du Lavoir, skate-park, aire multi-sports, réfection du terrain de football et nouvelle entrée du stade, rénovation du terrain de tennis, réalisation d'un terrain de boules et aménagement des jardins de la mairie permettent désormais à chacun de bénéficier selon ses envies d'un lieu de détente et de rapprochement en toute convivialité.

Cette réalisation sera complétée en 2020 par la construction de la seconde partie de la résidence « Les Jardins du Vivier » et l'aménagement d'une liaison douce qui permettra de relier cette résidence au Centre-Bourg en toute sécurité.

**Résidence « Les Jardins du Vivier »**  
Emplacement de la seconde partie

**Salle du Vivier**  
Transformation des anciens vestiaires de football

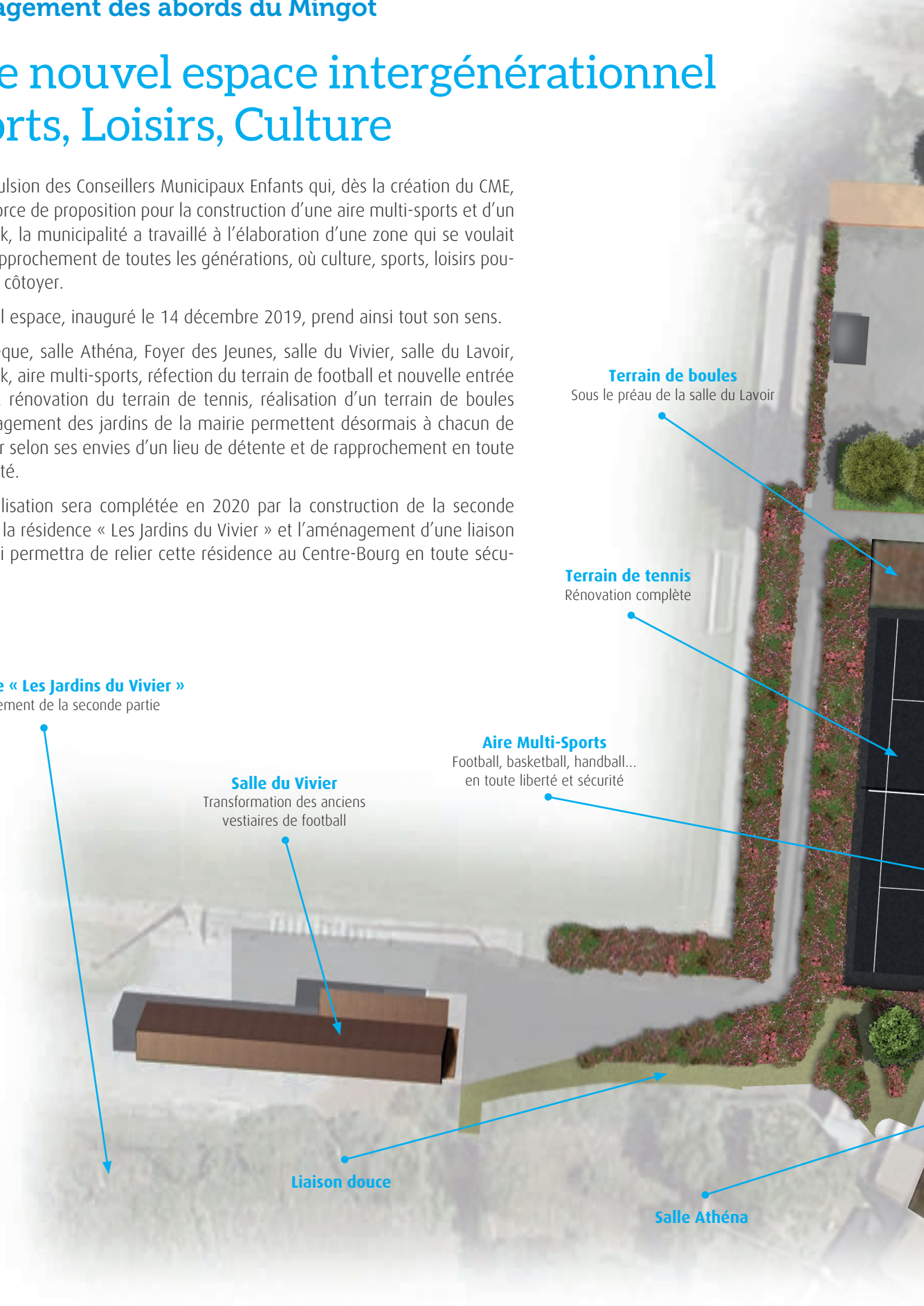
**Aire Multi-Sports**  
Football, basketball, handball...  
en toute liberté et sécurité

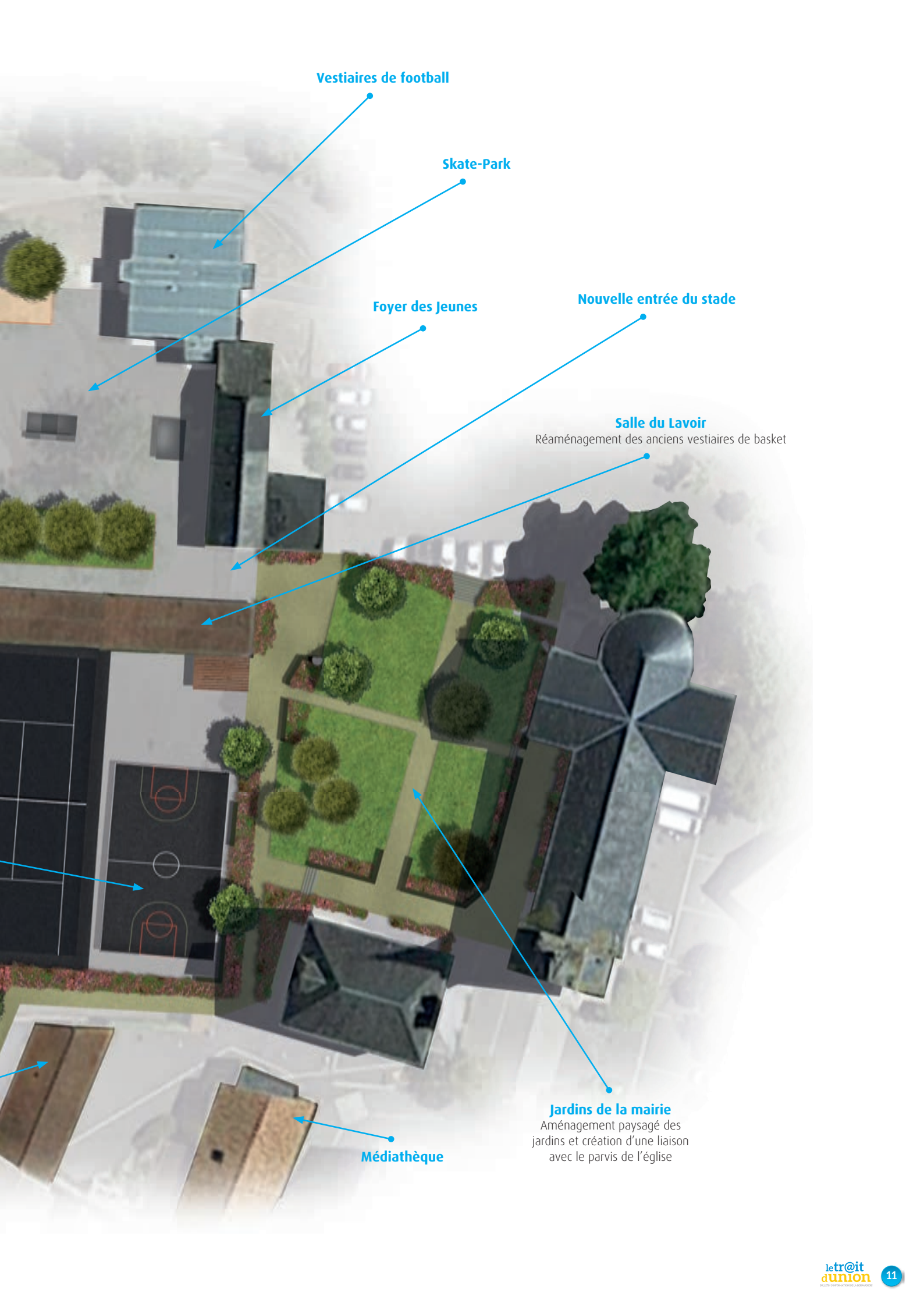
**Terrain de boules**  
Sous le préau de la salle du Lavoir

**Terrain de tennis**  
Rénovation complète

**Liaison douce**

**Salle Athéna**





**Vestiaires de football**

**Skate-Park**

**Foyer des Jeunes**

**Nouvelle entrée du stade**

**Salle du Lavoir**

Réaménagement des anciens vestiaires de basket

**Jardins de la mairie**

Aménagement paysagé des jardins et création d'une liaison avec le parvis de l'église

**Médiathèque**

# Espace Sports, Loisirs, Culture... ...l'inauguration.

Samedi matin 14 décembre 2019, plus de 150 Bernardins se sont réunis pour inaugurer officiellement le nouvel espace Sports-Loisirs-Culture.

En présence de Cécile BARRAUD, Conseillère départementale et représentant Yves AUVINET, Antoine CHEREAU, Président de la Communauté de communes Montaignu-Rocheservière, Joël CAILLAUD, maire de Cugand et représentant le SyDEV et de nombreux maires du territoire, en cheminant tout au long du parcours, chacun a pu découvrir de près les nouveaux équipements mis à la disposition des habitants et des associations.

Accès aux Jardins de la Mairie



Inauguration de l'espace Sports-Loisirs-Culture en présence des CME. Nouveau passage entre le parvis de l'église et les Jardins de la mairie

Jardins de la mairie



Rénovation complète des Jardins de la mairie

Salle du Vivier



Découverte de la salle du Vivier - espace réception

Salle du Vivier



Salle du Vivier - espace bar

Liaison douce



Cheminement doux reliant la résidence «Les Jardins du Vivier» au centre-bourg

Salle du Lavoir



Découverte de la salle du Lavoir et discours

Salle du Lavoir



Le préau et son terrain de boules attendant à la salle du Lavoir

Skate park



Démonstration de BMX sur le Skate park

Skate park



Démonstration de BMX sur le Skate park

Vue aérienne



Vue aérienne de l'ensemble du nouvel espace



# Conseil Municipal des Enfants



Election des nouveaux conseillers  
Les élus sont : Timéo GUIBERT, Sacha LAUNAY, Eline HERVOUET, Lise AUTRET et Eline CHEVOLEAU qui vont rejoindre les CM2 déjà en place : Maya GREFFARD, Maëlys LEFORESTIER, Maëlys BATARD, Louane SOYER et Amandine MENARD

Visite du Conseil Départemental



Participation au Cocktail d'Automne



Participation à la soirée des Vœux du Maire

Visite de TRIVALIS

# La Médiathèque



L'équipe de la Médiathèque presque au grand complet !  
Amandine GUILLOTON, bibliothécaire et les 22 bénévoles que compte aujourd'hui la Médiathèque vous accueillent tout au long de l'année dans ce 3ème lieu de vie.



Janvier 2019

Nuit de la lecture avec la Compagnie Luciole et Grillon.

Mars 2019



Moment privilégié intergénérationnel dans le cadre du Prix Chronos de littérature.

Octobre 2019



Coding goûter avec Audric GUEIDAN, médiathécaire numérique indépendant.

Mars 2019



Le Printemps des poètes avec la compagnie La Cabane.

14 Novembre 2019



Film documentaire « Internet ou la révolution du partage » de P. BORREL. En présence de Audric GUEIDAN, médiathécaire numérique indépendant.

21 Novembre 2019



Film documentaire « Mémoires de pierre : Brésil, les premières couleurs de l'Amérique » de L. RAMAMONJIARISOA. En présence de Jean-Loïc LE QUELLEC, mythologue, anthropologue et chercheur au CNRS.

Novembre 2019



Noémie PICOT est la gagnante du quizz proposé dans le cadre de l'exposition photos des enfants du Centre de Loisirs pour les Journées du patrimoine.



Avril 2019

Découverte de la Bande  
Dessinée avec le dessinateur  
Jean-Sébastien VERMALLE.

Sans oublier les autres temps forts de la médiathèque : séances Bébés boudoirs, la Caverne aux histoires, le mois de la fantasy, les thématiques...

## ● Construire sur Terres de Montaigu

L'année 2019 s'est concrétisée par l'approbation des deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) de Terres de Montaigu après 4 ans d'élaboration. Le 25 juin, le Conseil communautaire a approuvé le PLUi de l'ancienne Communauté de communes Terres de Montaigu, puis le PLUi de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Rocheservière le 14 octobre.

### Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal c'est quoi ? :

- Le PLUi formalise les projets d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 prochaines années. Il répond aux problématiques quotidiennes des habitants en matière d'habitat, d'équipements publics, d'emploi, de cadre de vie, de transports et déplacement, d'environnement, de paysages...

- Le PLUi est le document d'urbanisme de référence de l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Il définit les règles applicables aux permis de construire et aux différentes autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes.

Le PLUi est désormais applicable à l'ensemble des permis de construire et aux différentes autorisations d'urbanisme déposés sur la commune.

### Où puis-je consulter les pièces du PLUi ?

Le PLUi divise le territoire intercommunal en zones et en secteurs selon leurs caractéristiques. Le zonage d'un terrain détermine sa vocation et ses possibilités de constructions.

Le règlement du PLUi fixe les règles applicables aux futures constructions à l'intérieur de chacun des zonages.

Le PLUi est disponible et consultable dans l'ensemble des mairies des communes du territoire et à la Communauté de communes Terres de Montaigu.

Le PLUi est également téléchargeable en ligne :

- sur le site internet de la Communauté de communes :

[www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr)

- sur le Géoportail de l'Urbanisme :

[www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

## DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION

### *J'ai un projet/une question liée à mon projet de construction*

Le service urbanisme de Terres de Montaigu vous accueille et vous conseille avant le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Vous pouvez contacter le service urbanisme au 02.51.46.46.14 ou par mail à [urbanisme@terresdemontaigu.fr](mailto:urbanisme@terresdemontaigu.fr)

### *Je souhaite déposer une autorisation d'urbanisme*

Le dépôt des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) est à effectuer dans votre mairie.

### *J'ai une question relative au PLUi (choix de zonage, règlement, ...)* :

Le service planification de Terres de Montaigu se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Vous pouvez contacter le service planification au 02.51.46.46.14 ou par mail à [plui@terresdemontaigu.fr](mailto:plui@terresdemontaigu.fr)

## ● Le Service d'Animation Jeunesse

Depuis les vacances de la Toussaint, la municipalité de La Bernardière, en concertation avec Terres de Montaigu, a instauré un nouveau service d'animation jeunesse sur notre commune. Ce service d'animation jeunesse est proposé sur l'ensemble de la communauté de communes. Il est géré soit par une association, soit directement par Terres de Montaigu comme c'est le cas pour Montaigu, Saint-Hilaire-de-Loulay, Boufféré, et désormais, la Bernardière et Cugand.

### Qu'est-ce que le service d'animation jeunesse ?

A chaque période de vacances des animations sont proposées. Il peut s'agir de sorties, d'ateliers de bricolage ou de cuisine, ou encore de propositions sportives. Un programme est édité avant chaque vacances et diffusé sur papier et sur le site de la commune. Par exemple, pour ces vacances, on trouve au programme, un après-midi jeux de société, une crêpes party, une sortie Escape Game pour les plus de 14 ans, un après-midi bowling pizza, en lien avec le service de Cugand, un après-midi bricolage et une soirée Dark nigh au parc des Rochettes avec les 5 communes du service.

### A qui s'adresse-t-il ?

Le service s'adresse à tous les jeunes de la commune âgés de 11 à 17 ans révolus. Des temps spécifiques seront réservés aux plus de 14 ans.





### Où cela se passe-t-il ?

Le service animation jeunesse s'est installé dans les locaux du Foyer des Jeunes à côté du nouvel espace multisport. Pour les sorties, le transport sera assuré.

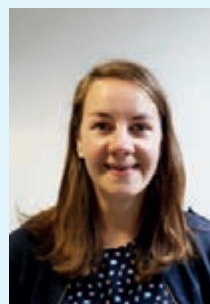
### Le service sera-t-il ouvert en dehors des vacances scolaires ?

Depuis le mercredi 13 novembre, l'espace est ouvert en accueil libre tous les mercredis de 14h à 18h. Les jeunes pourront venir sur ces temps d'accueil sans inscription préalable aux horaires qui leur conviennent. Des propositions d'activités seront faites.

### Combien cela coûte-t-il ?

L'adhésion à l'espace jeunesse est gratuite. Les tarifs des activités sont précisés sur les programmes.

### Comment et auprès de qui s'inscrire ?



La référente jeunesse pour la commune est Pauline BRAUD. Elle fait partie du service intercommunal Prévention Jeunesse de Terres de Montaigu. Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès de Pauline à l'adresse suivante :

p.braud@terresdemontaigu.fr

## Le RAM Terres de Montaigu va ouvrir

A partir du 1er janvier 2020, les 2000 familles avec des enfants de moins de 3 ans et les 500 assistantes maternelles du territoire de Terres de Montaigu bénéficieront d'un nouveau service sur le territoire : le RAM (Relais Assistants Maternels).

Le Relais Assistants Maternels (RAM) Terres de Montaigu, composé de 5 professionnelles, est un service gratuit, ouvert à tous et qui se déplacera dans chacune des communes du territoire de Terres de Montaigu.

### Deux missions : accompagner ...

Le RAM aura pour rôle : d'accompagner les parents, futurs parents, assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile. Les animatrices du RAM accompagneront tous les parents qui le souhaitent dans leur choix de mode de garde : Comment choisir son mode de garde ? Quelle solution correspond le plus à notre rythme de vie ? Cela va-t-il convenir à mon enfant ?

Les animatrices du RAM répondront aussi à toutes les questions sur les conditions d'emploi d'un assistant maternel : contrat de travail, congés payés, bulletins de salaires... Questions qui peuvent se poser autant chez les parents que du côté des assistantes maternelles. Les assistantes maternelles, gardes d'enfant à domicile et futurs professionnels pourront y trouver de l'information sur les conditions d'exercice de leur profes-

sion. Le RAM Terres de Montaigu assurera aussi une fonction de médiation en cas de litige entre les parties.

Pour prendre rendez-vous avec une professionnelle du RAM, il suffira de s'inscrire en ligne sur le site internet de Terres de Montaigu ou en se rendant à l'accueil de sa mairie. Le calendrier des permanences dans chacune des communes sera bientôt disponible.

### ...et animer

Les professionnelles du RAM auront aussi un rôle d'animation auprès des assistantes maternelles du territoire. Des rencontres collectives pour les assistantes maternelles seront proposées en soirée pour échanger sur leurs pratiques et sur les problématiques du métier, etc.

Dans chaque commune, des ateliers d'éveil seront aussi proposés gratuitement aux enfants et à leur assistante maternelle. Le programme sera diffusé chaque trimestre.

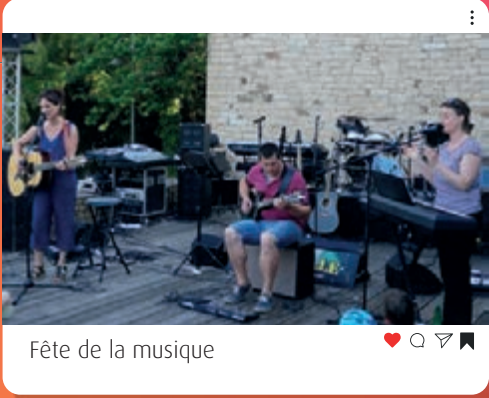
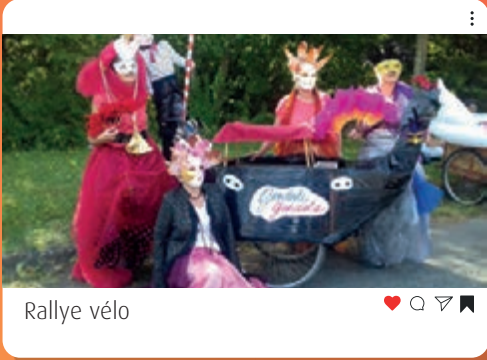
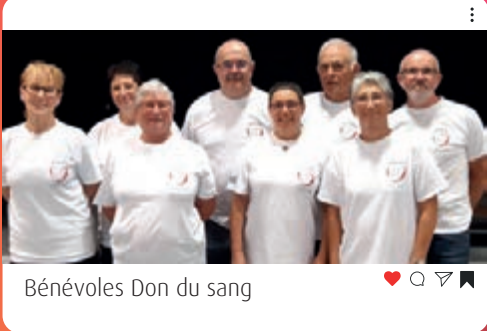
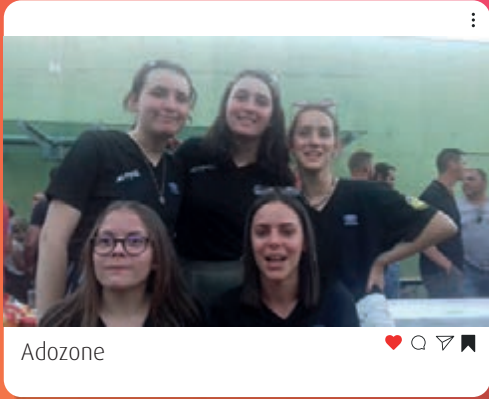
### Le RAM Terres de Montaigu : une action du Plan Jeunesse & Familles

Avec près de 1 500 places au total, l'accueil individuel par des assistantes maternelles représente le premier mode de garde d'enfant sur le territoire de Terres de Montaigu. Réalisation pilotée par Marc Préault, Vice-Président de Terres de Montaigu en charge de « la petite enfance, enfance, jeunesse et édu-

cation » (Maire de l'Herbergement), la création du Relais Assistants Maternels s'inscrit dans le cadre du déploiement des actions du Plan Jeunesse et Familles signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée (CAF) le 30 janvier 2019.

Contact à partir du 1er janvier 2020 : ram@terresdemontaigu.fr







TTCB

❤️ 👁 📌



USBC U8 U9

❤️ 👁 📌



Au fil du temps

❤️ 👁 📌



Palets club

❤️ 👁 📌



Quartier des Aubrais - récompense  
Cocktail d'Automne 2018

❤️ 👁 📌



OGEC

❤️ 👁 📌



Copains d'Lilou

❤️ 👁 📌



Fête de la musique

❤️ 👁 📌



USBC Bénévoles

❤️ 👁 📌



USBC équipe A

❤️ 👁 📌



Rallye vélo

❤️ 👁 📌



Adozone

❤️ 👁 📌



Fête de la musique

❤️ 👁 📌



*Bonne année 2020 !*

### Mairie de La Bernardière

20 rue de la Poste  
85610 La Bernardière  
Tél. : 02 51 42 15 91  
Fax : 02 51 43 64 31  
E-mail : [contact@labernardiere.fr](mailto:contact@labernardiere.fr)  
[www.labernardiere.fr](http://www.labernardiere.fr)  
Facebook : Mairie La Bernardière

### Horaires d'ouverture physique du secrétariat :

Du mardi au vendredi : 9h / 12h30  
Le samedi : 9h / 12h

### Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi :  
9h00 / 12h30 - 13h30 / 16h30  
Le samedi : 9h / 12h



Directeur de la publication : Claude DURAND, maire de La Bernardière.

Imprimé avec encres végétales et sur papier recyclé   
Création & impression : [mon-imprimeur.fr](http://mon-imprimeur.fr) Tél. : 02 28 97 99 99